



AG2R LA MONDIALE

Gestion d'actifs

# Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Fonds investis en actions

Version du 15/04/2022



## Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence .....	3
2. Données générales sur la société de gestion .....	4
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence.....	9
4. Processus de gestion.....	14
5. Contrôles ESG .....	18
6. Mesures d'impact et reporting ESG.....	19



## 1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du Fonds	Stratégie dominante complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2021	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<b>ALM Actions Zone Euro ISR</b>	Best-in-class	Actions de pays de la zone Euro	Armement Tabac Charbon	2 541 M€	Label ISR	<a href="#">Site internet</a>
<b>ALM Actions Europe ISR</b>	Best-in-class	Actions de pays de l'Union européenne	Armement Tabac Charbon	543 M€	Label ISR	<a href="#">Site internet</a>



## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs (ALMGA) est la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Son siège social est situé au 155 rue de Bercy, 75012 Paris.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet d'ALMGA ([www.ag2ramondiale-ga.fr](http://www.ag2ramondiale-ga.fr)).

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, sa société de gestion d'actifs prend pleinement en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les investissements.

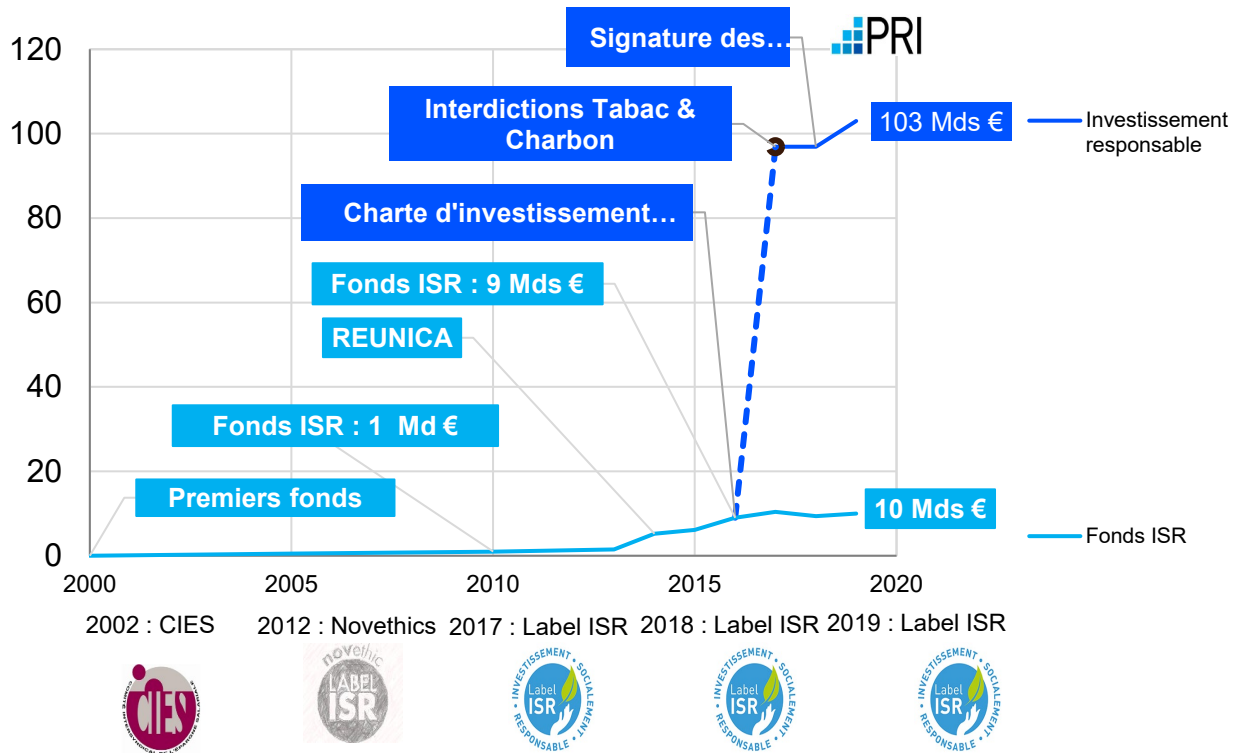
Le Groupe a créé ses premiers fonds ISR en 2000 et a construit progressivement une expérience robuste en développant sa méthodologie de sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur (dite *Best-in-class*), créant au fil du temps les fonds composant sa gamme actuelle ISR et développant ses encours. Certains fonds ont obtenu les labels de Novethic dès 2012 et d'autres le Label ISR soutenu par les pouvoirs publics dès 2017, 2018 et 2019.

A l'issue de l'audit AFNOR Certification, 7 fonds ont obtenu le Label ISR. Cette certification en V2 authentifie l'inclusion significative d'éléments de durabilité dans la gestion au sens de l'article 8 de la directive européenne 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, entrée en vigueur le 10 mars dernier.

Au-delà de sa gamme ISR, la société de gestion applique une démarche d'investissement responsable à ses autres fonds et mandats, conformément à ses Principes et objectifs d'investissement responsable, à sa politique d'engagement actionnarial et à ses exclusions sectorielles (armes, tabac, charbon).



### Investissement responsable : actifs gérés (Mds €)



Cette démarche est détaillée dans le rapport d'Investissement responsable d'ALMGA (<https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>).

### 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Cette démarche est formalisée dans :

- les Principes et objectifs d'investissement responsable du Groupe ;
- le rapport rédigé en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique ;
- la politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue).

Ces trois documents sont accessibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>



## 2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

ALMGA est convaincue de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuilles financièrement performants sur le moyen terme, par l'identification d'opportunités d'investissement et la détection de risques.

Pour les fonds gérés par AG2R LA MONDIALE, la politique, les pratiques et les résultats des entreprises sur les enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance sont étudiés selon leur importance pour le secteur auquel ils appartiennent. Sont pris en compte aussi bien les documents publiés par les entreprises que les controverses diffusées par des ONG ou des médias.

La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis-à-vis de la transition énergétique sont plus spécifiquement étudiés à l'aide des données fournies par Carbone 4 Finance selon la méthode Carbon Impact Analytics.

Celle-ci évalue l'exposition des entreprises et des Etats aux risques de transition (impacts financiers incertains résultant de la mise en place d'une économie sobre en émissions de gaz à effet de serre). Les entreprises sont évaluées et comparées au sein de leur secteur, notamment à partir de données physiques publiées par les entreprises : volumes de production, lieux de production ou de vente, efficacité énergétique des processus ou les sources d'approvisionnement. Si les données physiques ne sont pas disponibles, des estimations basées sur des données financières sont utilisées.

### **Evaluation de la hausse de température associé à une entreprise**

L'évaluation repose, notamment, sur l'intensité des émissions de CO2 et le ratio d'impact carbone.

- L'intensité des émissions de CO2 représente les émissions par unité de production tenant compte des émissions sur tout le cycle de vie (scope 1, 2 et 3 amont et aval).
- Le ratio d'impact carbone représente les émissions de CO2 économisées en raison du remplacement d'un produit ou service émettant plus de CO2.

La notation se compose de 3 rubriques : la performance passée, la performance actuelle et la performance future.

La performance passée représente l'amélioration au cours des 5 dernières années de l'intensité des émissions de CO2 et du ratio d'impact carbone.

La performance actuelle est évaluée à partir de l'intensité des émissions de CO2 et du ratio d'impact carbone.

La performance future est une évaluation prospective basée sur la stratégie globale, les investissements, les objectifs de réduction des émissions de CO2, la gouvernance, la formation et la structure de rémunération.

Pour la plupart des secteurs tertiaires, dont la contribution aux émissions mondiales est moindre, l'analyse est simplifiée et basée sur des moyennes sectorielles.

Une notation globale (N) de 1 à 15 est calculée à partir de la moyenne des notes sectorielles de chacune des activités d'une entreprise, pondérée par la part de chiffre d'affaires correspondante. Les critères de notation sont spécifiques à chaque secteur.



AG2R LA MONDIALE dispose de sa propre méthode pour évaluer la température associée à un émetteur. Pour transformer la notation N en température T d'un émetteur privé, une formule de conversion de la note globale N de 1 à 15 est appliquée :  $T = 1,5 + (1 / (1 + \text{EXP}(-1,659 * (N - 8,365)))) * 3,5$   
Dans cette formule, l'économie mondiale est par hypothèse sur une trajectoire de 3,5°C. La note est ainsi convertie en une température comprise entre 1,5°C pour les acteurs les mieux alignés sur la trajectoire de l'accord de Paris, et 5°C pour les plus mal alignés.

#### **Evaluation de la hausse de température associée à un portefeuille**

La température d'un portefeuille est la moyenne de ces températures des titres, pondérées par leur part dans le portefeuille.

Cette température est publiée dans le reporting ISR et dans le rapport annuel d'investissement responsable le cas échéant : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html>

### **2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

3 équipes et un comité sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable :

- Analyse ISR
- Gestion Action
- Conformité et contrôle Interne

Un Comité d'Investissement Responsable (composé notamment de représentants des équipes listées ci-dessus) se réunit mensuellement.

### **2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion**

ALMGA dispose d'une équipe ISR composée de 4 gérants ISR et 3 analystes ESG évaluant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les analystes s'appuient notamment sur les travaux d'agences spécialisées.

### **2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?**

ALMGA est une filiale à 100% d'AG2R LA MONDIALE et ses engagements découlent de ceux pris par le Groupe.

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) depuis 2003 et son Directeur général, André Renaudin, est Président du Global Compact France. En cohérence avec l'adhésion d'AG2R LA MONDIALE au Pacte Mondial des Nations Unies (<http://www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml>), ALMGA applique à ses fonds ISR des critères ESG fondés sur ses 10 principes.

AG2R LA MONDIALE a adhéré aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2018 et signé sa déclaration d'engagement pour une transition juste sur le changement climatique. Sur ce même sujet, le Groupe est membre et sponsor du Groupe de travail de l'ORSE sur la transition juste.

Il assure la présidence de la commission permanente Evénements du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), est membre du Comité technique d'investissement responsable de l'Association



Française de Gestion financière et co-pilote du Groupe de travail ESG-Climat de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

## **2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?**

L'encours total des actifs ISR de la société de gestion est de plus de 10 milliards d'euros au 31/12/2021.

## **2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Les encours ISR représentent 40% des encours de la société de gestion au 31/12/2021.

## **2.10. Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la société de gestion ?**

ALMGA propose 9 fonds ISR ouverts au public dont 1 Sicav :

- 4 fonds actions :
  - ALM ACTIONS ZONE EURO ISR
  - ALM ACTIONS EUROPE ISR
  - ALM ACTIONS MONDE ISR
  - ALM ES ACTIONS MONDE ISR
- 3 fonds obligataires :
  - ALM CREDIT EURO ISR
  - ALM OBLIG EURO ISR
  - ALM ES OBLIG EURO ISR
- 2 fonds multi actifs :
  - ALM SOLIDAIRE ISR (SICAV)
  - ALM SELECTION ISR





### 3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

#### 3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Les fonds ont pour objectif de réduire les risques de durabilité et les incidences négatives (au sens du Règlement européen EU 2019/2088) par rapport à leurs univers d'investissement. Plus spécifiquement, les fonds se fixent pour cibles :

- de détenir au moins 90% de valeurs appartenant à la « sélection ISR » et aucune société jugée non éligible à la « sélection ISR » ;
- d'afficher une note ESG moyenne supérieure à celle de leur indice de référence ;
- d'être alignés avec une température de réchauffement climatique inférieure à celle de leurs indices de référence, s'améliorant dans le temps, pour converger vers 1,5°C à horizon 2050 en alignement avec l'Accord de Paris ;
- de détenir au moins 70% d'entreprises ayant adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- d'exercer les droits de vote à toutes les assemblées générales d'actionnaires.

L'objectif de développement durable des fonds est atteint par une sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur (selon la méthode dite best in class), mesurés par une note globale ESG et par le pilotage des cibles spécifiques (ci-dessus).

La notation ESG a pour vocation de mesurer les risques de durabilité tout autant que les risques d'impact négatifs sur les sociétés humaines et leur environnement naturel. La sélection des émetteurs les mieux notés permet donc, par construction, de réduire risque de durabilité et impact négatif des portefeuilles.

De plus, pour réduire risque de durabilité et impact négatif, les fonds excluent :

- les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et armes chimiques) ;
- les entreprises du secteur du tabac ;
- les entreprises impliquées dans le charbon répondant à un des critères suivants : plus de 25% de la production d'électricité est réalisée à partir de charbon, avec une capacité installée de plus de 10 GW, plus de 25% du chiffre d'affaires est issu du charbon (activités d'extraction, de transport, d'ingénierie...), la production annuelle de charbon est supérieure à 10 millions de tonnes, avec un projet de développement de mines, de centrales ou d'infrastructure de charbon thermique. Tous les 2 ans, AG2R LA MONDIALE abaissera de 5% ce seuil (établi en 2020) à partir duquel les entreprises concernées seront exclues. Le charbon sera complètement exclu des portefeuilles en 2030.
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs principes du Pacte Mondial. Celles-ci font l'objet d'une mise sous surveillance pouvant conduire à l'exclusion de la « sélection ISR ». Les titres des entreprises sous surveillance ne peuvent pas être achetés par les portefeuilles ISR et ceux des entreprises exclues doivent être cédés dans les 3 mois. Le statut « sous surveillance » ne peut être conservé plus de 6 mois, délai au terme duquel une décision doit être prise.

Ces fonds correspondent à la définition de l'article 8 du Règlement européen EU 2019/2088.



### **3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?**

#### Moyens internes

La société de gestion s'appuie sur l'équipe de 3 analystes ESG de la Direction des investissements et du financement du groupe AG2R LA MONDIALE.

La mission de cette équipe est d'identifier les enjeux ESG propres à chacun des secteurs d'activité et d'évaluer les entreprises et les émetteurs publics de l'univers d'investissement sous un angle extra financier. Elle base ses travaux sur les recherches académiques, les publications des organismes publics nationaux ou internationaux, les informations communiquées par les entreprises, les ONG et les médias.

La société de gestion dispose d'un outil informatique propriétaire (Ethis Screening) lui permettant :

- de gérer les données (fournies par les prestataires listés dans le paragraphe suivant ou collectées par l'équipe dans le cadre de la veille et des rencontres avec les émetteurs) ;
- de réaliser les évaluations d'entreprise ;
- d'effectuer des évaluations de portefeuille.



Moyens externes

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs s'appuie sur des acteurs spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ISR : Moody's ESG Solutions, ISS ESG et Sustainalytics pour l'analyse ESG, Carbone 4 pour la transition énergétique, Proxinvest et ISS pour l'analyse des résolutions en assemblée générale d'actionnaires.

Fournisseur	Nature des données	Périmètre	Site internet
<b>Moody's ESG Solutions</b>	Environnement Social Gouvernance	Entreprises et Etats	<a href="https://esg.moody's.io/solutions">https://esg.moody's.io/solutions</a>
<b>ISS ESG</b>	Environnement Social Gouvernance	Entreprises	<a href="https://www.issgovernance.com/esg/">https://www.issgovernance.com/esg/</a>
<b>Carbone 4 Finance</b>	Environnement : risque de transition énergétique	Entreprises et Etats	<a href="http://www.carbone4.com/secteurs/finance/">http://www.carbone4.com/secteurs/finance/</a>
<b>Proxinvest</b>	Gouvernance : conseils d'administration et résolutions en assemblée générale d'actionnaires	Entreprises	<a href="http://www.proxinvest.fr/">http://www.proxinvest.fr/</a>
<b>ISS</b>	Gouvernance : conseils d'administration et résolutions en assemblée générale d'actionnaires	Entreprises	<a href="https://www.issgovernance.com/">https://www.issgovernance.com/</a>

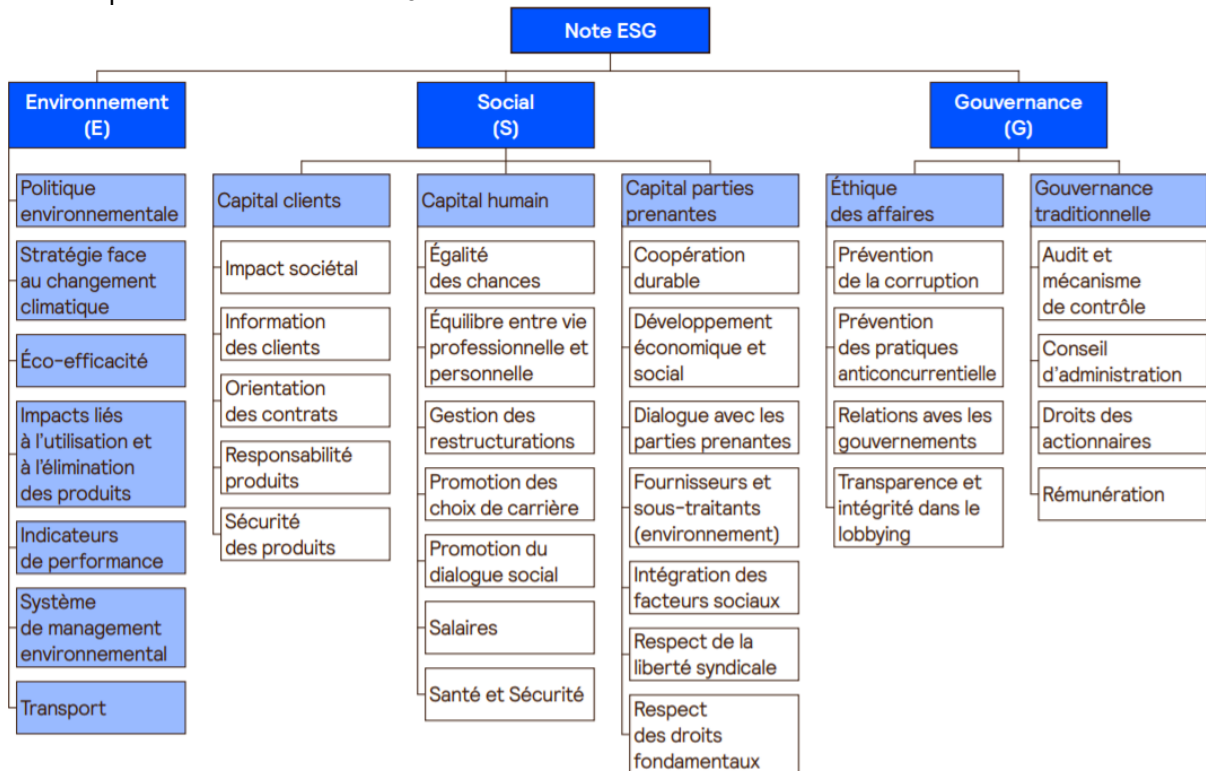
AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs se nourrit également des travaux des bureaux de recherche ESG de ses intermédiaires financiers.



### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnement et sociaux propres à chaque secteur d'activité ainsi que la qualité de la gouvernance.

Les entreprises sont évaluées sur 34 critères :



Ces critères sont pondérés selon leur importance pour le secteur d'activité, par exemple :

Secteurs	Principaux enjeux ESG	Pondération
<b>Electricité</b>	Source d'énergie utilisée pour produire l'électricité Offre à destination des populations ayant des difficultés d'accès au réseau électrique	Environnement : 30% Social : 40% Gouvernance : 30%
<b>Aerospace et défense</b>	Emissions sonores et de gaz à effet de serre des avions Gestion des restructurations	Environnement : 30% Social : 45% Gouvernance : 25%
<b>Automobile</b>	Emissions de gaz à effet de serre et de particules fines des véhicules Gestion des restructurations et des délocalisations Santé sécurité des ouvriers Sécurité des produits	Environnement : 40% Social : 35% Gouvernance : 25%

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie, notamment, sur des données fournies par Sustainalytics.



### **3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?**

#### **Stratégie face au changement climatique**

Cet indicateur évalue plusieurs dimensions de la relation de l'entreprise au changement climatique :

- l'acceptation : de l'information scientifique relative au changement climatique, de la coresponsabilité de la société et de la nécessité d'agir ;
- la définition claire des responsabilités au sein de l'entreprise sur ce sujet : une personne ou comité en charge du changement climatique avec un positionnement hiérarchique élevé ;
- la mesure et la publication de données pertinentes sur les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, SF<sub>6</sub> ...) ;
- l'existence d'objectifs et de plans d'action avec des objectifs quantitatifs accompagnés de points de repère, mais aussi de mesures concrètes et détaillées et de plans d'action pour réduire les émissions ;
- la transparence sur l'exposition aux risques et la stratégie d'adaptation ou d'atténuation : acceptation, enregistrement et quantification des risques de l'entreprises liés au changement climatique (physique, réglementaire, marché, coût et juridique).

#### **Risque de transition**

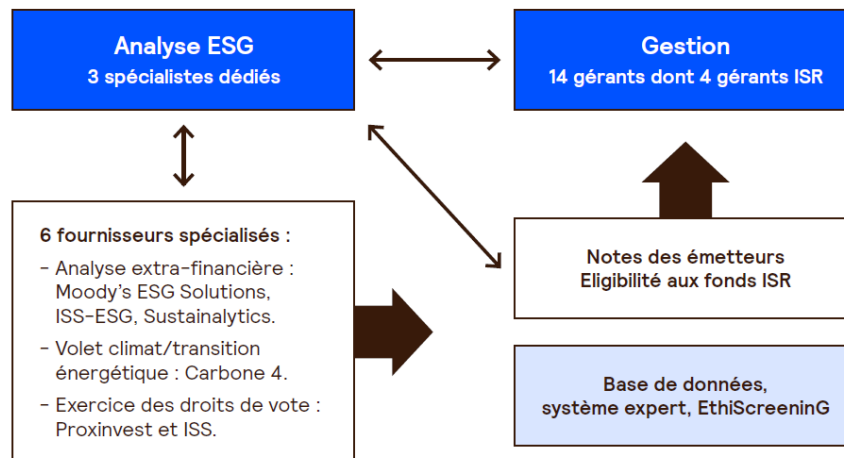
La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis à vis de la transition énergétique fait l'objet d'une évaluation spécifique. Cette évaluation approfondie est réalisée pour les entreprises appartenant à des secteurs à forts enjeux (énergie, solutions d'efficacité énergétique, secteurs industriels intenses en émissions de gaz à effet de serre et immobilier). Pour cette évaluation sectorielle, sont prises en compte les émissions de gaz à effet de serre induites et évitées ainsi que la stratégie à long terme de l'entreprise et des critères sectoriels spécifiques.

### **3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?**

Les entreprises sont évaluées à partir des données communiquées par les agences d'analyse ESG complétées par les analystes d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

L'équipe d'analyse ESG sélectionne et pondère les indicateurs selon la disponibilité des données et leur pertinence pour chaque secteur d'activité (par exemple, pour le secteur des médias, l'évaluation de la qualité du reporting environnemental n'a pas été retenue comme critère pertinent, il est donc pondéré à 0). L'évaluation des entreprises est réalisée avec Ethis Screening®, une interface propriétaire qui centralise et traite les données ESG. Cet outil met en relation les pondérations sectorielles et les notes obtenues par chaque émetteur pour attribuer 4 notes principales aux émetteurs : « E », « S », « G » et « ESG » (échelle de 0 à 100).

Le seuil d'éligibilité varie selon l'appréciation, par l'équipe d'analyse ESG, des activités des entreprises vis-à-vis des objectifs de développement durable de l'ONU. Par exemple, pour le secteur du tabac, aucune entreprise n'est éligible. Au contraire, pour le secteur des énergies renouvelables, tous les émetteurs sont sélectionnés. L'appréciation est formalisée dans les analyses ESG sectorielles mises à disposition de l'ensemble des acteurs concernés (gérants et membres du Comité d'investissement responsable).



### 3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activité, les critères pris en compte, l'évaluation des émetteurs et la sélection ISR font l'objet d'une revue au moins tous les 18 mois.

Les entreprises peuvent être placées sous surveillance en cas de controverses importantes dont l'évaluation nécessite plus d'éléments. L'évaluation ESG est alors suspendue et aucun titre nouveau ne peut être acquis. Ce statut peut être conservé au maximum pendant 6 mois.

## 4. Processus de gestion

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les fonds ISR ne peuvent investir que dans des entreprises appartenant à la sélection ISR, composée des entreprises les plus performantes sur les enjeux propres à chaque secteur d'activité. Ainsi, au sein de l'univers investissable de chaque fonds, la sélection ISR applique un taux d'élimination des plus mauvaises valeurs d'au moins 40% (en nombre de valeurs) des entreprises évaluées par l'équipe d'analyse ISR au sein de la zone géographique et de la classe d'actifs pertinente pour le fonds.

Au moins 90% de l'encours du fonds doit être investis dans des émetteurs appartenant à la sélection ISR. La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10% de l'encours du fonds et aucun titre appartenant à la catégorie « non ISR » ne peut être présent dans un fonds ISR (le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder les lignes).

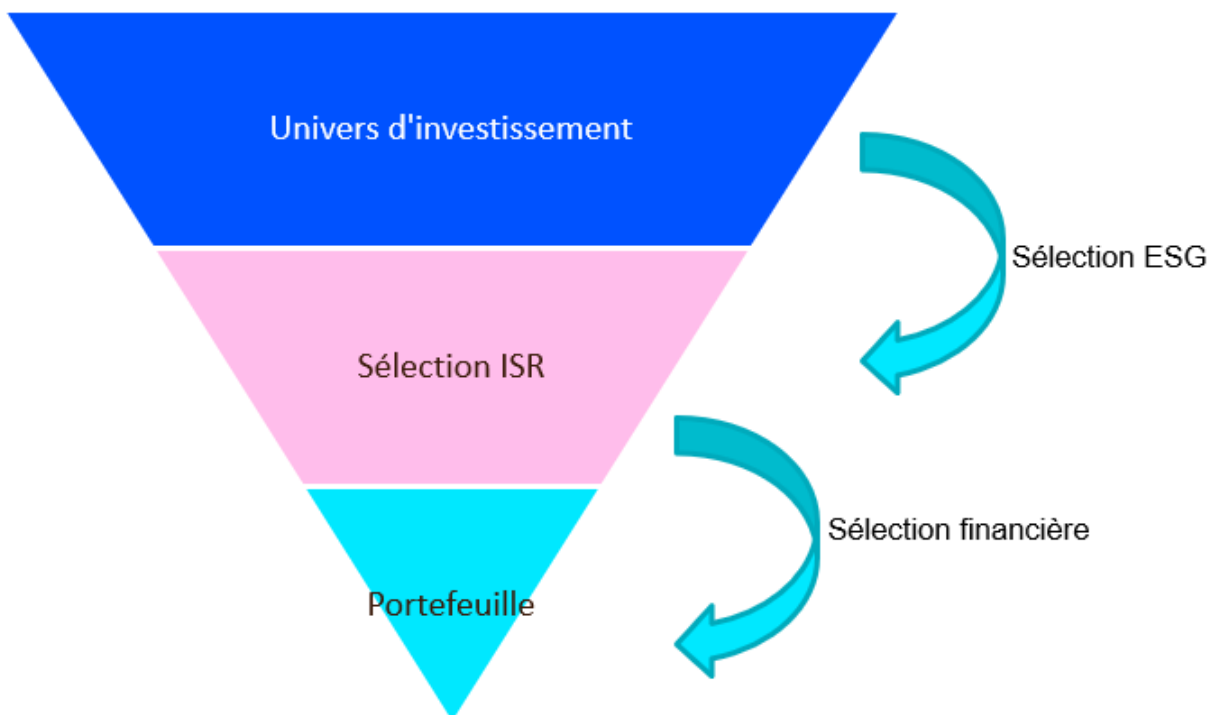
Les gérants des fonds ont accès, via l'outil Ethis Screening, aux analyses ESG des émetteurs de l'univers d'investissement qui identifient ceux appartenant à la sélection ISR. L'information sur la performance ESG des entreprises est également diffusée dans les cadres suivants :



- Outil de saisie des ordres ;
- Comité d'Investissement Responsable (mensuel) ;
- Réunion de gestion du matin (quotidienne) ;
- Comité de conjoncture (hebdomadaire).

#### Schéma résumant le processus

En partant de l'univers d'investissement (constitué des composants des indices MSCI Europe et MSCI EMU pour les fonds en actions et Bloomberg Barclays Euro Agregate pour les fonds obligataires et de titres qui sont ou ont été en portefeuille), l'équipe d'analyse ESG réalise une sélection des valeurs les plus responsables qui constituent la sélection ISR. A partir de celle-ci, les gérants réalisent une sélection sur la base d'indicateurs financiers afin de constituer les portefeuilles.



#### 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans l'évaluation ESG des entreprises. Le poids accordé à cet enjeu varie selon les secteurs d'activité.



**4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10% de l'encours du fonds.

**4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

- a) En 2021, la méthode de calcul de la notation climat globale des émetteurs a changé. Cette notation était auparavant produite dans une échelle allant de 1 à 5 (5 étant la note attribuée aux plus mauvais émetteurs). Cette notation donnait ensuite lieu à une transformation en température en ajoutant un facteur 1 : une notation de 1 correspondait à une température implicite de 2°C. La température moyenne de l'économie mondiale était estimée à 4°C, et les indices boursiers mondiaux avaient une température proche de 4°C. La nouvelle méthode est décrite au paragraphe 2.4. Elle est basée sur une notation plus détaillée (de 1 à 15), transformée en température allant de 1,5°C à 5°C. Pour les émetteurs privés cette transformation de la note en température n'est plus linéaire. Elle est remplacée par une formule de transformation indiquée au paragraphe 2.4. L'économie mondiale est désormais estimée s'inscrire sur une trajectoire de 3,5°C tout comme les indices boursiers mondiaux
- b) Le fournisseur sur les controverses est désormais uniquement Moody's ESG Solutions. Moody's ESG Solutions est devenu l'unique fournisseur de données sur les controverses. Auparavant, ces données étaient également fournies par Sustainalytics mais à la suite des travaux d'analyse conduits avec la société spécialisée ADVESTIS il est apparu que Sustainalytics n'apportait pas de valeur ajoutée aux informations déjà transmises par Moody's ESG Solutions.
- c) Les secteurs dans lesquels sont classés les émetteurs ont été modifiés. Ils sont désormais moins nombreux (15) contre 43 précédemment. Cela permet d'avoir des sous-univers sectoriels ayant toujours un nombre suffisant de valeurs pour que le mode de sélection « best in class » prenne tout son sens. Ce changement méthodologique a été préparé avec ADVESTIS pour s'assurer qu'il n'entraînerait pas de modification significative des taux de sélectivité.

**4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non.

**4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Aucun fonds ISR ne pratique le prêt / emprunt de titres. Les titres portant droits de vote en assemblée générale d'actionnaires ne sont pas prêtés pendant la période du vote.





#### **4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Aucun fonds action ISR n'utilise d'instruments dérivés.

#### **4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds gérés par d'autres sociétés de gestion d'actifs peuvent représenter une partie de l'encours selon les informations figurant dans le prospectus.

Les fonds ISR d'ALMGA sont investis dans des sous-jacents ayant obtenu le Label ISR et disposant d'une politique d'investissement responsable (IR) cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

L'approche d'investissement responsable (IR) n'a pas vocation à reposer systématiquement sur l'exclusion de certains émetteurs ou de certains secteurs. Elle vise à influencer les acteurs pour les conduire vers les meilleures pratiques ESG, mesurées à l'aune du Pacte Mondial et des Objectifs du Développement Durable. Néanmoins, des urgences particulières (climatiques, de santé publique ou de gouvernance internationale) ont conduit à formaliser une politique climat avec, en son cœur, une politique d'exclusion des entreprises utilisant intensément le charbon, une interdiction des investissements dans le tabac et les armes interdites par les conventions signées par la France.

L'engagement actionnarial est également une composante essentielle de l'approche IR et se décline entre le dialogue actionnarial et le vote systématique en assemblée générale d'actionnaires. Ce vote est exercé sur la base d'une politique de vote publique d'ALMGA, avec l'appui de sociétés spécialisées dans l'analyse et la recommandation de vote. Ces votes donnent lieu à un rapport public de dialogue et de vote.

Tous les OPC gérés en titres vifs par ALMGA respectent la politique IR d'AG2R LA MONDIALE.

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes et utilisés par ALMGA, notamment à travers la gestion des fonds de fonds (5 Mds€ au 30/09/2021) ou le placement de la trésorerie il est vérifié qu'ils pratiquent une démarche d'IR sinon exactement identique, du moins très proche de celle d'AG2R LA MONDIALE, afin de s'assurer de la cohérence de cette approche extra-financière, quelle que soit la gestion retenue, interne ou en délégation externe.

Les deux volets de l'approche IR (exclusions sectorielles et engagement actionnarial) sont pris en compte lors de la sélection des OPC externes qui, pour être éligibles dans les fonds gérés par ALMGA, doivent disposer de politiques IR cohérentes avec celles d'AG2R LA MONDIALE.

Le processus de sélection passe en particulier par l'examen des exclusions d'investissement dans les armes interdites par les conventions signées par la France (Ottawa, Oslo, Armes biologiques ou à toxines et armes chimiques), le charbon et le tabac et de leur cohérence avec celles d'ALMGA. Les fonds investis en actions sont également évalués sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires.



## 5. Contrôles ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin d'assurer des contrôles de second niveau en toute autonomie, le RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) d'ALMGA est rattaché hiérarchiquement au Président du Directoire et n'a aucune mission de production. Il dispose d'une équipe de 3 personnes dédiées au contrôle de second niveau et peut s'appuyer sur l'expertise d'une fonction de contrôle des risques financiers composée de 2 personnes.

Le RCCI s'assure du respect permanent des ratios financiers et des critères ESG à l'aide de l'outil Gaïa centralisant les inventaires et les ordres passés par les gérants en temps réel. Cet outil permet de paramétrer des contrôles automatisés et des alertes bloquantes testés à chaque passage d'ordre. Ainsi, les ordres concernant des titres/OPC interdits/non éligibles ne pourront pas être exécutés ou des alertes non bloquantes seront générées à destination du gérant en temps réel. Le respect des critères ESG est systématiquement contrôlé par le RCCI et son équipe une fois par semaine. En cas de dépassement, le gérant et son responsable hiérarchique sont immédiatement informés et ils doivent régulariser l'anomalie dans les jours qui suivent. En cas de dépassement long, le sujet est analysé et arbitré lors d'un comité des risques ayant lieu tous les 2 mois.

Le respect des contraintes de gestion, notamment par rapport aux contraintes ESG, est un critère entrant en compte dans la rémunération variable des gérants.

Des audits de processus sont menés annuellement par le RCCI. Ceux-ci permettent notamment de s'assurer de la fiabilité des outils et référentiels, de la rigueur du processus de sélection ESG, du respect des contraintes du Label Public ISR et du respect de la politique de vote.



## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée par la note ESG moyenne du portefeuille. Deux types de documents sont mis à la disposition des investisseurs sur le site internet d'ALMGA à l'adresse suivante : [www.ag2ramondiale-ga.fr](http://www.ag2ramondiale-ga.fr) au sein de la rubrique « Notre Offre ».

Document	Contenu	Fréquence de mise à jour
<b>Reporting ISR</b>	Performance ISR globale du fonds, par exemple : <ul style="list-style-type: none"><li>• Évolution de la note ESG pondérée du portefeuille, comparée à celle de l'indice</li><li>• Répartition des valeurs en portefeuille selon leur poids et note ESG</li><li>• Répartition des valeurs du portefeuille et de son benchmark par notes</li><li>• Evaluation environnementale, sociale et gouvernance du fonds comparé à son indice de référence</li></ul>	Annuel
<b>Rapports Article 173 (pour les fonds dont l'actif est supérieur à 500M€)</b>	<u>Répartition du poids du portefeuille par décile et décile moyen pondéré</u> À partir des notes des émetteurs contenues dans la base Ethis Screening, les émetteurs d'un même secteur sont classés en déciles. Une note globale du portefeuille est calculée sur la base de ces déciles. Le taux de couverture est calculé en additionnant le poids en portefeuille de chaque émetteur ayant une note ESG. Les évaluations ESG sont disponibles pour 86% de l'encours du portefeuille et 85% de l'indice.	Annuel

\* document disponible pour les fonds ALM ACTIONS ZONE EURO ISR, ALM ACTIONS EUROPE ISR

### 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Des indicateurs sont publiés à titre indicatif sur des indicateurs utilisés pour l'évaluation des entreprises (cf. détails dans le tableau ci-dessous). Seul un indicateur fait l'objet d'un objectif précis : le taux d'entreprises ayant signé le Pacte Mondial.



Document	Contenu	Fréquence de mise à jour
<b>Reporting ISR</b>	Empreinte ESG du portefeuille vis-à-vis de son indice de référence sur des indicateurs concrets en comparaison à leur indice, par exemple : Nombre d'assemblées générales d'actionnaires votées et taux de votes d'opposition <ul style="list-style-type: none"><li>• Taux d'entreprises signataires du Pacte Mondial</li><li>• Part d'entreprises émettant moins de CO2 que leur secteur d'activité</li><li>• Evaluation de la liberté d'association</li><li>• Rémunération des dirigeants sur des critères ESG</li><li>• Proportion de femmes au conseil</li><li>• Encours du portefeuille en valeur de marché investi en émissions fléchées</li></ul>	Annuel
<b>Rapports Article 173 (pour les fonds dont l'actif est supérieur à 500M€)</b>	En plus des indicateurs mentionnés ci-dessus, dans ce rapport figurent : <ul style="list-style-type: none"><li>• Emissions induites 1&amp;2&amp;3</li><li>• Alignement 2°</li><li>• Stratégie climat</li><li>• Emissions économisées</li><li>• Part verte</li><li>• Part brune</li><li>• Nombre d'entreprises rencontrées par industrie sur les 3 dernières années</li><li>• Note gouvernance traditionnelle du portefeuille</li><li>• Proportion d'entreprises concernées par des controverses de niveau 4 ou 5</li><li>• Note moyenne pondérée de la poche Etats du portefeuille, note E, S, G et ESG de chaque Etat en portefeuille</li></ul>	Annuel



### 6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Support d'information	Contenu	Mode de diffusion	Fréquence de mise à jour
<b>Inventaire des titres en portefeuille</b>	Liste des titres en portefeuille et % de l'actif	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Annuel
<b>Prospectus</b>	Description des fonds	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Lors d'un changement
<b>DICI</b>	Informations clés sur le fonds	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Lors d'un changement
<b>Rapport annuel</b>	Rapports sur l'exercice antérieur	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Annuel
<b>Reporting mensuel</b>	Rapport sur le mois antérieur	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Mensuel
<b>Fiche produit</b>	Principales informations sur le fonds	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	
<b>Code de transparence</b>	Présent document	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	
<b>Reporting ISR</b>	Performances ESG de l'OPC	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Annuel
<b>Rapport d'investissement responsable 173</b>	Performances ESG de l'OPC	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Annuel
<b>Détail des votes en assemblée générale</b>	Votes exercés sur chaque résolution en AG	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs</a>	Annuel
<b>Page ISR de la société ou du fonds</b>	Informations sur la démarche d'investissement responsable	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/investisseur-responsable/investisseur-responsable-pour-l-ensemble-de-ses-actifs">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/investisseur-responsable/investisseur-responsable-pour-l-ensemble-de-ses-actifs</a>	Lors d'un changement
<b>Politique d'engagement actionnarial</b>	Conditions dans lesquelles sont exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM et FIA)	<a href="https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Annuel



<b>Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial 2020</b>	Dialogue et votes exercés au cours de l'exercice antérieur	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Annuel
<b>Politique climat</b>	Conditions d'application de la politique climat	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Ad hoc
<b>Politique d'exclusion des armes</b>	Conditions d'application de la politique d'exclusion des armes	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Ad hoc
<b>Politique d'exclusion du tabac</b>	Conditions d'application de la politique tabac	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Ad hoc
<b>Rapport d'investissement responsable</b>	Politique d'investissement responsable de la société de gestion et moyens associés	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Annuel
<b>Politique de responsabilité sociale de l'entreprise</b>	Rapport de responsabilité sociale du groupe	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaître/notre-identite/rapport-integre-2020">https://www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaître/notre-identite/rapport-integre-2020</a>	Annuel
<b>Principes et objectifs d'investissement responsable</b>	Cadre général de la politique d'investisseur responsable du Groupe	<a href="https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports">https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports</a>	Lors d'un changement

#### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Le dialogue avec les émetteurs et les entreprises constitue une dimension essentielle de la démarche d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Source d'information et vecteur d'influence, cette dimension se traduit par de nombreuses rencontres.

A travers le dialogue, AG2R LA MONDIALE cherche à mieux comprendre comment les entreprises et les émetteurs répondent aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur secteur d'activité. En cela cette démarche, par la collecte d'informations contribue à l'évaluation des entreprises et des émetteurs.

Cette relation avec l'entreprise participe aussi d'une démarche d'influence, telle qu'évoquée par le FIR et l'AFG : « ...*En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* »

Le dialogue avec l'entreprise peut, notamment, découler des cas suivants :

- une mise sous-surveillance
- l'apparition d'une controverse,



- la détection d'un risque E, S ou G lié à une pratique ou une initiative de l'entreprise,
- une résolution en assemblée générale d'actionnaires interpellant les principes de la politique de vote.

Conduit en amont d'une assemblée générale d'actionnaires, le dialogue contribue à un exercice éclairé des droits de vote et permet réciproquement à l'entreprise de mieux appréhender l'impact de certaines de ses initiatives ou pratiques, notamment dans les domaines relatifs à la gouvernance ou à la rémunération des dirigeants.

Les droits de vote attachés aux actions détenues par les fonds qui relèvent de ce code sont exercés conformément à la [politique d'engagement actionnarial](#) de la société de gestion et sur la base d'une analyse des résolutions assistée par deux agences conseils (Proxinvest et ISS). Le [compte rend de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial](#) est également disponible sur le site d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

L'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires suit quatre principes :

1. Respect des parties prenantes  
AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs approuve les résolutions qui servent les intérêts de long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.
2. Cohérence  
AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs s'attend à ce que les résolutions proposées soient en cohérence avec les engagements publics souscrits par l'entreprise.
3. Transparence  
AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs considère qu'une communication transparente vis-à-vis des actionnaires est l'une des bases d'une bonne gouvernance d'entreprise. Aussi, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs s'abstient d'approuver les résolutions pour lesquelles elle ne dispose pas des éléments d'analyse en vue d'une décision éclairée.
4. Adaptation  
Pour les entreprises à faible capitalisation, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs peut être plus souple sur certains domaines (comités, nombre d'administrateurs, rémunération et indépendance...) en privilégiant dans ce cas la voie du dialogue.

La société de gestion publie les résultats de sa politique de dialogue et de vote sur son site internet : <https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accédez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>



## **Avertissement**

Ce document original est la propriété d'ALMGA, membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'ALMGA.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'ALMGA.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti.

La réponse aux questions du Code de transparence relève de l'unique responsabilité d'ALMGA.